

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **4 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>34 100 586,462</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		34 014 172,312	31 224 351,631
Titres OPCVM		86 414,150	86 548,585
Placements monétaires et disponibilités		<u>13 139 194,242</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	2 496 495,042	996 460,177
Disponibilités		10 642 699,200	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 013,826</u>
TOTAL ACTIF		<u>48 242 172,044</u>	<u>41 671 815,179</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	57 718,184	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	712 910,411	462 375,151
TOTAL PASSIF		<u>770 628,595</u>	<u>512 670,444</u>
ACTIF NET			
Capital	9	45 522 604,058	39 540 415,596
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		140,037	231,418
Sommes distribuables de l'exercice		1 948 799,354	1 618 497,721
ACTIF NET		<u>47 471 543,449</u>	<u>41 159 144,735</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>48 242 172,044</u>	<u>41 671 815,179</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2017	<i>Année</i> 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	1 686 249,639	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 682 984,789	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		3 264,850	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	574 785,626	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 261 035,265	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(232 742,583)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 028 292,682	1 466 961,143
Autres charges	13	(78 651,189)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(105 386,796)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 844 254,697	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		104 544,657	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 948 799,354	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(104 544,657)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 237,518	(5 395,974)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(10 000,000)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 849 492,215	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 849 492,215	1 399 761,312
Résultat d'exploitation	1 844 254,697	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 237,518	(5 395,974)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 589 641,596)	(1 196 425,802)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 052 548,095	11 364 444,997
Souscriptions		
- Capital	36 157 866,250	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	939,705	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	1 252 234,271	1 180 479,377
Rachats		
- Capital	(30 180 986,250)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(868,761)	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(1 176 637,120)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 312 398,714	11 567 780,507
ACTIF NET		
En début de l'exercice	41 159 144,735	29 591 364,228
En fin de l'exercice	47 471 543,449	41 159 144,735
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	385 291	276 965
En fin de l'exercice	443 531	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	107,031	106,826
TAUX DE RENDEMENT	4,12%	3,91%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 34.100.586,462 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		33 031 968,750	34 014 172,312	71,65%
Obligation de sociétés		30 453 648,750	31 373 507,685	66,09%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	519 948,000	1,10%
AMENBANK ES 2009	10 000	466 400,000	471 472,000	0,99%
AMENBANK ES 2010	10 000	533 100,000	541 188,000	1,14%
AMENBANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 013 984,000	2,14%
AMENBANK ES 2016	16 000	1 280 000,000	1 288 512,000	2,71%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 001 342,804	6,32%
ATL 2011	4 865	194 600,000	203 181,860	0,43%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	186 813,600	0,39%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	124 459,200	0,26%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	840 768,000	1,77%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	824 592,000	1,74%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 048 320,000	2,21%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 667,200	0,43%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	101 816,000	0,21%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	517 436,000	1,09%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	900 000,000	909 192,000	1,92%
ATTIJARI LEAS 2016 -1	15 000	1 300 000,000	1 347 328,000	2,84%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 285 008,000	2,71%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	831 144,000	1,75%
BNA 2009	10 000	466 400,000	481 248,000	1,01%
BTE 2009	15 000	300 000,000	303 732,000	0,64%
BTE 2010	20 000	600 000,000	607 568,000	1,28%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	918 192,000	1,93%
BTE 2016	5 000	500 000,000	527 652,000	1,11%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	276 614,000	0,58%
BTK 2012-1 B	1 650	47 148,750	47 454,990	0,10%
CIL 2015/2	15 000	900 000,000	909 504,000	1,92%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	996 297,600	2,10%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 789 420,000	3,77%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	309 396,000	0,65%
STB 2011	20 000	571 000,000	596 872,000	1,26%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	103 750,000	0,22%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 133 438,400	2,39%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,11%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,10%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	315 292,800	0,66%

TL 2017-1	8 000	800 000,000	827 532,800	1,74%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 006 205,405	2,12%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	185 767,200	0,39%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	407 728,000	0,86%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	951 696,000	2,00%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	629 882,800	1,33%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	89 372,400	0,19%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 650 966,626	3,48%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 640 664,627	5,56%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	645 695,724	1,36%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	986 829,163	2,08%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 008 139,740	2,12%
Titre OPCVM		87 113,752	86 414,150	0,18%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 414,150	0,18%
Total		33 119 082,502	34 100 586,462	71,83%
Total par rapport au total des actifs				70,69%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	30 575 922,752	766 213,023	(31 235,559)	31 310 900,216	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	8 710 000,000			8 710 000,000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(5 656 840,250)			(5 656 840,250)	-
Bons du trésor assimilables	(510 000,000)			(510 000,000)	(10 000,000)
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			(134,435)	(134,435)	
Bon du trésor assimilables			15 371,953	15 371,953	
* Variations des intérêts courus					
		231 288,978		231 288,978	
Soldes au 31 décembre 2017	33 119 082,502	997 502,001	(15 998,041)	34 100 586,462	(10 000,000)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 2.496.495,042, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	2 483 480,464	2 496 495,042	5,26%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 50 jours	1 486 976,233	1 497 897,025	3,16%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 20 jours	996 504,231	998 598,017	2,10%
TOTAL	2 483 480,464	2 496 495,042	5,26%
Pourcentage par rapport au total des actifs			5,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde de D : 1.002.391,340 contre un solde de D : 16.013,826 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	2 942,081
Certificat de dépôt échu à encaisser	1 000 000,000	-
Autres	2 391,340	13 071,745
Total	1 002 391,340	16 013,826

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 57.718,184 contre D : 50.295,293 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	57 718,184	50 295,293
Total	57 718,184	50 295,293

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 712.910,411 contre un solde de D : 462.375,151 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	4 056,420	3 430,324
Dividendes à payer	574 498,126	432 462,858
Commissaire aux comptes	14 000,000	13 300,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	12 000,000
Retenue à la source	52,949	52,948
TCL	380,018	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	105 386,796	-
Autres	512,573	-
Total	712 910,411	462 375,151

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D :105.387, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D : 105.387, a été liquidé le 2 janvier 2018.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	36 157 866,250
Nombre de titres émis	352 330
Nombre d'actionnaires nouveaux	186

Rachats effectués

Montant	(30 180 986,250)
Nombre de titres rachetés	(294 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(248)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)
Régularisation des sommes non distribuables	70,944

Capital au 31-12-2017

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.686.249,639, contre D : 1.313.487,087 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 542 936,185</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	1 542 936,185	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>140 048,604</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	140 048,604	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3 264,850</u>	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	3 264,850	3 334,990
TOTAL	1 686 249,639	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 574.785,626, contre D : 340.418,382 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	414 684,869	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	160 100,757	49 175,455
TOTAL	574 785,626	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 232.742,583, contre D : 186.944,326 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	222 742,583	176 944,326
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	232 742,583	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2017 à D : 78.651,189, contre D : 61.803,857 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Redevance du CMF	44 546,592	35 387,748
Commissaire aux comptes	16 793,308	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	4 235,280	4 235,292
Jetons de présence	7 200,000	4 600,000
TCL	4 559,808	3 292,330
Autres	1 316,201	1 254,242
TOTAL	78 651,189	61 803,857

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	5,098	4,293	4,723	5,227	5,690
Charges de gestion des placements	(0,525)	(0,485)	(0,540)	(0,617)	(0,688)
Revenus net des placements	4,573	3,807	4,183	4,611	5,003
Autres charges	(0,177)	(0,160)	(0,196)	(0,227)	(0,247)
Contribution conjoncturelle	(0,238)	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,158	3,647	3,988	4,384	4,755
Régularisation du résultat d'exploitation	0,236	0,554	0,209	(0,339)	(0,868)
Sommes distribuables de l'exercice	4,394	4,201	4,196	4,044	3,888
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,034	(0,014)	(0,022)	0,146	(0,072)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,023)	-	-	(0,466)	0,021
Frais de négociation de titres	-	-	-	0,001	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,012	(0,014)	(0,022)	(0,322)	(0,093)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,170	3,633	3,966	4,062	4,662
Résultat non distribuable de l'exercice	0,012	(0,014)	(0,022)	(0,322)	0,093
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(0,004)	(0,001)	0,027	0,010
Sommes non distribuables de l'exercice	0,012	(0,018)	(0,023)	(0,295)	(0,083)
Distribution de dividende	4,201	4,198	4,044	3,888	3,383
Valeur liquidative	107,031	106,826	106,842	106,711	106,849
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%	0,45%	0,51%	0,58%	0,64%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,15%	0,18%	0,21%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,11%	3,93%	3,93%	3,79%	3,65%

14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 48.242.172, un actif net de D : 47.471.543 et un bénéfice de D : 1.849.492.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 22,06% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 105.387, a été liquidé le 2 janvier 2018.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 30 Juin 2016 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2017, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB